

# Bienvenue à Mouchotte !



**V**ous venez d'acquérir ou de louer un appartement dans «Mouchotte». Vos conseils syndicaux ont jugé utile de vous transmettre, via ce livret, des informations pratiques destinées à vous faciliter la vie.

L'ensemble immobilier du 4-40 rue du commandant René-Mouchotte a été dessiné par l'architecte Jean Dubuisson et inauguré en 1966. Édifice singulier par le dessin de ses façades verre et aluminium, il a été labellisé «Architecture contemporaine remarquable» par le ministère de la Culture. Visible comme une unité dans le paysage, il se compose en fait de trois bâtiments et de trois conseils syndicaux, un principal et deux secondaires.

## Qui, où, quoi ?

Le syndicat principal (syndic Safar) gère les parkings, le socle, les circulations niveau caves, la terrasse Modigliani, le toit.

Le syndicat secondaire du 8-20 (syndic Foncia) gère les halls A à G.  
Le syndicat secondaire du 26 (syndic Lamy) gère les halls H à M.

L'assemblée générale du principal réunit tous les copropriétaires de l'ensemble.  
L'assemblée générale de chaque secondaire réunit ceux de chacune des copropriétés.  
Les trois assemblées générales sont souveraines et autonomes. Les conseils syndicaux ont une fonction d'incitation, de suggestion et d'avertissement.

## Dans ce livret, vous trouverez...

- L'usage des parties communes (p.2).
- Les bonnes règles de conduite, entre savoir-vivre et règlement de copropriété (p.3).
- Les informations pratiques et les coordonnées de vos contacts (p.4).

# **Les parties communes**

## **La terrasse Modigliani**

Lieu emblématique de la vie à Mouchotte et des rencontres entre résidents, la terrasse Modigliani est soumise à certaines règles.

- Le stationnement des véhicules des résidents, des visiteurs et des prestataires intervenant sur l'immeuble est limité à 30 minutes, à l'exception des camions de déménagement autorisés à stationner le temps nécessaire.
- Le parking des vélos et des motos y est interdit.
- Les adultes doivent s'assurer que les jeux d'enfants ne créent pas de troubles de voisinage et contrôler les jeux de ballon. Toute dégradation ou accident sera sous la responsabilité des parents.
- Les propriétaires de chiens doivent en ramasser les déjections.

## **La salle Modigliani**

Située sous la bâtiment A, la salle Modigliani accueille des activités culturelles et sportives organisées par et pour les résidents de Mouchotte. Le programme est affiché dans les vitrines dédiées et devant la salle. Elle peut être utilisée pour des anniversaires d'enfants ou des réunions familiales, seulement en journée et sur réservation auprès du comité d'animation de la résidence.

## **Les associations et les activités culturelles**

- Plusieurs associations existent et proposent des activités culturelles ou sportives (voir les panneaux d'affichage ou demander aux gardiens).
- Une activité de compostage des déchets végétaux est accessible sur inscription auprès de l'association Mouchotte Composte Mouchotte Jardine.
- Les locataires peuvent participer à l'association ALMM.

## **Les autres parties communes**

Le dépôt d'encombrants est interdit au dessus des caves ou dans les travées les desservant, dans les locaux poubelles ainsi que dans les circulations au niveau des caves.

Des locaux vélos sont à disposition des résidents (clés à demander chez les gardiens pour reproduction).

Merci de mettre pied à terre dans les circulations des parties communes.



# **Les bonnes règles**

## **De voisinage**

- Limiter les nuisances sonores : volumes de la musique et de la télévision, déplacements des chaises et tables, bruits de talons, cris et hurlements, chutes d'objets, claquements de portes.
- Prévenir ses voisins en cas de fête ou de travaux bruyants.
- Respecter les horaires de bricolage (9h-12h, 14h-17h, dimanches exclus).
- Penser aux habitants des rez-de-chaussée et baisser la voix dans le hall lors de retours tardifs.
- Ne jamais louer de chambres meublées à des extérieurs (interdit).
- Trier les déchets : emballages en vrac dans le bac jaune, ordures ménagères en sacs fermés, sacs spécifiques vide-ordure pour les halls A à G (disponibles chez les gardiens). Pas de vide-ordures du H au M.
- Ne jamais jeter des bouteilles dans le vide-ordures.
- Et bien sûr, ne jamais, jamais rien jeter par les fenêtres...

## **De respect de l'édifice...**

Certains travaux de transformation des appartements sont soumis obligatoirement à l'approbation de l'assemblée générale des copropriétaires (et non pas à la seule validation du syndic). Les remises en état après dégradation sont à la charge du copropriétaire.

Il s'agit en particulier des travaux :

- mettant en cause la solidité du bâtiment tels que saillie, perforation ou destruction de murs porteurs.
- touchant à l'harmonie du bâtiment tels que vitrages ou portes palières.
- pouvant porter atteinte au système de chauffage par le sol telles des perforations des plafonds ou des planchers, strictement interdites.

## **... et de notre sécurité.**

Tout ce qui pourrait gêner l'intervention des pompiers est proscrit, en particulier sur les paliers.

- Les abonnés au gaz doivent respecter la date de péremption de leur tuyau.
- Ne rien stocker dans les parties communes (palier, hall, colonne technique, local poubelles, circulation au niveau des caves, travée et dessus de cave...)
- Aucun stockage d'objets n'est autorisé sur les places de parking. Le parking des vélos et motos est interdit dans les circulations des caves.
- Il est interdit de modifier les ventilations mécaniques (VMC) et d'y brancher une hotte.
- Dans les toilettes, l'accès aux colonnes de descente et aux compteurs d'eau doit rester libre.
- Si elles sont présentes, les tablettes de fenêtres, protection anti-chute, doivent être conservées.



# Informations pratiques et contacts

## Les gardiens

**Hall A.** Denis Martin. 06 21 76 80 65. [loge8mouchotte@gmail.com](mailto:loge8mouchotte@gmail.com)

**Halls B à G.** Nadine Harlé. 06 26 35 81 63. [loge20mouchotte@gmail.com](mailto:loge20mouchotte@gmail.com)

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30.

Samedi de 8h à 12h, en alternance entre les loges A et B.

**Halls H à M.** Catherine Lemieux et Audrey Martin. 07 85 65 73 50.

[loge26mouchotte@gmail.com](mailto:loge26mouchotte@gmail.com)

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h00 à 19h00.

Samedi : 8h à 11h. Fermeture de la loge un samedi sur trois.

## Les syndics

**Syndicat principal :** Safar. Gestionnaire : Jean-

Michel Pimont. 01 58 05 48 41.

[jeanmichel.pimont@safar.fr](mailto:jeanmichel.pimont@safar.fr)

**Syndicat secondaire du 8-20 :** Foncia.

Gestionnaire : Richard Valour . 01 60 26 08 09.

[richard.valour@foncia.com](mailto:richard.valour@foncia.com)

**Syndicat secondaire du 26 :** Lamy.

Gestionnaire : Nathalie Stacherski. 01 71 93 84 13.

[nstacherski@lamy-immobilier.fr](mailto:nstacherski@lamy-immobilier.fr)

## Et aussi...

**Accès.** Entrée dans la résidence par les numéros 6, 8, 20 et 26 rue du commandant René-Mouchotte. Code d'accès de 21h à 7h.

**Accès personnes à mobilité réduite** par le 8 et le niveau caves.

**Accès gare SNCF** directs :

- Au niveau du hall A (escaliers vers gare principale).
- Au niveau du hall M (ascenseurs vers gare Pasteur).

**Mouchotte Composte Mouchotte Jardine.** [compost.mouchotte14@gmail.com](mailto:compost.mouchotte14@gmail.com).

**Réservation salle Modigliani.** [contact.sallemodigliani@gmail.com](mailto:contact.sallemodigliani@gmail.com)

**ALMM.** [almm.mouchotte@gmail.com](mailto:almm.mouchotte@gmail.com)

**Poste des vigiles- PC sécurité** (entrée du 8) : 07 64 75 80 52.

**Mairie du 14e** : 01 53 90 67 14 – [mairie14@paris.fr](mailto:mairie14@paris.fr)

**Commissariat du 14e** : 34 30 (114-116 avenue du Maine)